

VILLE DE : COSNE-COURS-SUR-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU :  
09 JUL. 2012SEANCE DU LUNDI 9 JUILLET 2012

L'an deux mil douze, le 9 juillet, à 19 heures, le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convié suivant convocation adressée le 29 juin 2012 à chacun de ses membres, s'est réuni au lieu habituel en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Alain DHERBIER.

OBJET DE LA SEANCEA) -DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1. Information des élus sur la situation entre la Ville et le SIAEP de Cosne.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE

Cession d'une parcelle cadastrée 091 AH 581 à Monsieur GLONIN André

INFORMATIONS DIVERSESETAIENT PRESENTS :

MM DHERBIER, BOUFFARD, BOUJLILAT, LABERTHE, Mme LEROY, M. JAILLET, Mme COULON, MM ROBERT, PERREAU, PONCHON, Mme COQUET, MM PASSAS, DEMAY, ACAR, Mme KEREKDJIAN, M. ROUSSEAU, Mmes DAGUES (arrivée à 19h12), HENRY, MM DELAS, VENEAU, KASSAM, BLOIN.

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Mme BEZOU Sylvianne	à	Mme LEROY Martine
M. GARNIER Thierry	à	M. JAILLET Pascal
M. CHARTIER William	à	M. PONCHON Philippe
Mme ROUSSEL Annie	à	Mme COULON Mireille
Mme VIRLOGEUX Laurence	à	M. LABERTHE François
Mme NEVERT Chantal	à	M. PASSAS Joël
Mme PETOULLAT Nathalie	à	Mme DAGUES Sophie
Mme MOLINA Isabelle	à	Mme COQUET Christine
Mme REBOULLEAU Sylvie	à	M. DELAS Christian
M. WICKERS Franck	à	M. BLOIN Denis

ETAIT ABSENTE :

Mme de SAINTE CROIX Andrée

Monsieur Hicham BOUJLILAT a été désigné secrétaire de séance.

N° 01 - Information des élus sur la situation entre la Ville et le SIAEP de Cosne

Rapporteur Monsieur le Maire

**Monsieur le Maire :** « Vous savez mes chers collègues que nous avançons dans le renouvellement du contrat relatif à la distribution de l'eau potable et puisque nous sommes à une date clé, il m'a semblé important de vous faire un point sur la situation de la Ville par rapport au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Cosne-Cours-sur-Loire auquel nous appartenons.

Je pense qu'il est utile de faire au préalable quelques rappels.

Le SIAEP a été créé en 1951 par sept communes : Annay, la Celle-sur-Loire, Neuvy-sur-Loire, Pougny, Saint-Loup, Cours-les-Cosne et Cosne-sur-Loire pour sa partie rurale. L'article 3 de ses statuts initiaux indique que le syndicat a pour objet de procéder aux études définitives, à la construction et à l'exploitation des ouvrages d'alimentation, traitement et distribution de l'eau potable dans toute l'étendue du territoire syndical. Alors il est vrai que les statuts du syndicat, c'est quelque chose d'assez succinct, parce que vous voyez les statuts du syndicat c'est ça.

Et l'article cité comporte une ambiguïté importante. L'objet était-il de procéder aux études pour la construction et l'exploitation ou de procéder aux études puis à la construction et à l'exploitation ? C'est une question intéressante.

Actuellement, le SIAEP dessert 4 640 abonnés dont 1 843 Cosnois et 2 797 abonnés répartis entre les cinq autres communes. Les abonnés Cosnois représentent 40 % des abonnés du SIAEP. C'est une redite pour les personnes qui font partie de la commission mais je pense que c'est important de le rappeler aux autres.

Cette situation emporte plusieurs conséquences : 4 255 foyers cosnois, soit 70 %, sont desservis par la Ville directement tandis que 1 843 autres foyers cosnois, soit 30 %, le sont par le SIAEP. Les Cosnois ne payent pas l'eau au même prix suivant qu'ils dépendent de la Ville où le tarif est moins cher ou du SIAEP où le tarif est légèrement plus cher.

Ce système est complexe et assez opaque, il peut être source de problèmes potentiels de différentes natures. Un problème de diversité de ce que l'on appelle les autorités organisatrices d'abord, au nombre de quatre sur le territoire de la Communauté de Communes : la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, le SIAEP de la région de Cosne, mais aussi le SIAEP de Saint-Amand-en-Puisaye auquel adhère Alligny et Myennes qui gère en régie. Un problème de divergence de tarif entre Cosnois ensuite.

S'il y a plusieurs problèmes, il y a également plusieurs solutions. La première solution : transférer la compétence eau potable à la Communauté de Communes. J'ai sondé les autres communes et senti que plusieurs d'entre elles ne sont pas encore prêtes pour franchir ce pas. La deuxième solution : transférer tous les abonnés Cosnois au sein du SIAEP. La troisième solution : obtenir le retrait de la commune du SIAEP.

J'ai choisi de travailler dans la deuxième direction. J'ai proposé d'intégrer toute notre commune dans le SIAEP. Cette harmonisation aurait le mérite de clarifier la situation, de renforcer les moyens dont dispose le SIAEP dans ces rapports avec ses prestataires et d'unifier le prix de l'eau pour les Cosnois. Toutefois cette intégration ne peut se faire à gouvernance inchangée. Les 6 000 abonnés Cosnois ne peuvent pas être représentés par deux élus comme le sont quelques dizaines ou centaines d'abonnés des petites communes, avec tout le respect que j'ai pour ces petites communes. En effet si nous ne voulons pas imposer nos vues autres communes du SIAEP, nous ne voulons pas non plus subir leurs directives.

Par anticipation, nous avons demandé au SIAEP d'accepter une modification de ses statuts sur la représentation des communes membres. Vous vous en souvenez, nous avons adopté une délibération allant dans ce sens lors de notre séance de décembre 2011. Alors Mireille COULON qui représente la Ville au sein du SIAEP va nous en dire un peu plus. »

**Madame COULON :** « Depuis quelques années les relations au sein du SIAEP sont un petit peu tendues. Alain le rappelait, toutes les communes sont représentées par deux élus quel que soit leur nombre d'abonnés. Est-ce que cette gouvernance est encore valable maintenant ? C'est la question qui se pose.

Ce que je constate c'est que Cosne ne fait pas partie du bureau : nous n'avons ni la présidence, ni la vice présidence. Nous sommes donc tenus à l'écart de toutes les décisions qui se prennent en bureau.

Nous avons aussi remarqué plusieurs anomalies. Je vais vous en citer trois : lors de la rénovation du château d'eau de la Licotte, le SIAEP nous a proposé une répartition des charges contraire à un arrêté en cours suit à une délibération d'avril 2001 qui définit la répartition des ouvrages entre le SIAEP et la ville de Cosne. Grâce à notre vigilance, nous n'avons pris en charge que 80 843 € au lieu des 142 433 € qui nous avaient été demandé au départ par le SIAEP. Voilà, pour le premier point.

Le deuxième point, autre exemple de dysfonctionnement, concerne le vote du budget 2012. Les membres du SIAEP ont été convoqués sans avoir reçu au préalable le projet, ce qui a entraîné le report de la séance.

Dernier point : une commission a été mise en place le 25 juin dernier pour le renouvellement du contrat SIAEP, sur le même mode que la nôtre. Or, lors de la création de cette commission, Cosne en était exclu. Il a fallu batailler pour que Joël Passas qui siège au SIAEP avec moi puisse faire partie de cette commission.

Comme vous le voyez, notre commune n'est pas bien traitée au sein du SIAEP et le refus de modification des statuts du SIAEP dont Alain nous a entretenus il y a un instant en sont une manifestation supplémentaire. Nous allons maintenant en parler plus en détail dans le deuxième point de l'ordre du jour.»

VILLE DE : COSNE-COURS-SUR-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU :  
- 9 JUIL. 2012

**Monsieur le Maire :** « Lors du dernier Conseil municipal, je vous avais dit qu'on se reverrait prochainement. J'attendais la réponse de notre demande envoyée au SIAep. Nous avons reçu cette réponse aujourd'hui et je vous en donne lecture :

*« Monsieur le Maire, Cher Collègue,*

*Votre demande de modification des statuts du SIAEP de la région de Cosne-sur-Loire a été inscrite à l'ordre du jour de notre Comité de syndical en date du 25 juin 2012.*

*Après la lecture l'assemblée des statuts du SIAEP par le président, après avoir entendu l'exposé de notre délégué Madame COULON qui en conclusion nous a fait part de vos souhaits de rejoindre le syndicat pour la partie ville à la seule condition d'accepter vos exigences de représentation au Comité syndical, soit 17 délégués au total répartis ainsi :*

- 9 pour Cosne Cours-sur-Loire,
- 2 pour Neuvy,
- 2 pour Saint-Père,
- 1 pour Pougny,
- 1 pour Saint-Loup,
- 1 pour la Celle
- 1 pour Annay.

*Après avis des délégués des communes adhérentes au SIAEP où chacun a pu s'exprimer, il en ressort :*

- premièrement que l'égalité de représentation des communes membres n'existe plus,
- deuxièmement que la pertinence la date de modification n'est peut être pas la plus judicieuse compte tenu que les études pour le renouvellement des contrats sont en cours pour les deux collectivités.

*L'ensemble des délégués se prononce pour un vote à main levée. Alors, pour moins 2 pour et contre 10, abstention 0.*

*Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité décide de ne pas modifier les statuts du SIAEP de la région de Cosne-sur-Loire.*

*Je prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées. ».*

Je tire de ce courrier deux conclusions. La première, c'est que le SIAEP n'a pas suivi la procédure prévue en pareil cas par le Code Général des Collectivités Territoriales. Je vous rappelle ce que dit l'article L.5211-20-1 : « le nombre des sièges de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal ou leur répartition entre les communes membres peuvent être modifiés à la demande soit l'organe délibérant de l'établissement public, soit du Conseil municipal d'une commune membre à l'occasion d'une modification du périmètre ou des compétences de l'établissement public ou dans le but d'établir une plus juste adéquation entre la représentation des communes au sein de l'organe délibérant et de l'importance de leur population. Toute demande est transmise sans délai par l'établissement public à l'ensemble des communes intéressées. A compter de cette transmission chaque Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseillers municipaux se prononçant dans les conditions de majorité prévue par le présent code pour la répartition des sièges, au sein de l'organe délibérant, de l'établissement public de coopération intercommunale intéressé. La décision de modification est prise par arrêté du ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements concernés ».

En ne respectant pas cet article, le SIAEP n'a pas permis à ses communes membres de faire leur choix ni à notre commune de défendre sa position. Le débat légitime a été étouffé. Je suis favorable pour ma part à demander l'avis du tribunal administratif sur ce non respect de la procédure légale. Voilà pour la première conclusion.

La seconde conclusion, c'est qu'en rejetant toutes nos proposition destinées à améliorer la situation que ce soit en terme de plus juste adéquation entre la représentation de notre commune au sein de l'organe délibérant et l'importance de notre population ou que ce soit en terme d'accès au processus de décision, le SIAEP prend des décisions de nature à compromettre de manière essentielle l'intérêt de notre commune à participer à l'objet syndical. Cette situation rentre dans le cadre de l'article L.5212-30 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à une commune de demander au Préfet d'autoriser son retrait d'un EPCI.

Je vous donne la lecture de la délibération que je vais soumettre à votre approbation.

Vu l'article L5211-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L5211-45 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L5212-30 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La commune de Cosne-Cours-sur-Loire est actuellement membre du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la région de Cosne-sur-Loire au même titre que les communes d'Annay, la Celle-sur-Loire, Neuvy-sur-Loire, Pougny, Saint-Loup et Saint-Père.

Le SIAEP dessert 4 640 abonnés dont 1 843 habitent Cosne-Cours-sur-Loire. Les abonnés cosnois représentent donc 40% du total des usagers du SIAEP.

Les statuts du SIAEP stipulent que la représentation des communes membres au sein du syndicat est de deux sièges par commune malgré les différences en matière de taille de population.

La commune de Cosne-Cours-sur-Loire n'étant en outre pas représentée au sein du bureau du SIAEP, elle n'est par conséquent pas associée aux décisions prises par cet organe et ne dispose pas de l'ensemble des informations utiles.

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire a voté lors de sa séance du 19 décembre 2011 une demande de modification des statuts du SIAEP sur la question de sa représentation.

Cette demande a été transmise au Président du SIAEP par lettre recommandée avec accusé de réception le 4 janvier 2012.

Pour autant, le SIAEP n'a pas mis en œuvre la procédure de saisine de ses communes membres de la demande de Cosne-Cours-sur-Loire prévue à l'article L 5211-20-1 du Code Général des Collectivités territoriales. En contradiction avec cette disposition du code, il a en revanche fait délibérer son conseil syndical lors de sa réunion du 25 juin 2012 sur un refus de modifier ses statuts.

Devant l'impossibilité de voir prise en compte l'importance de la part de sa population parmi les abonnés du SIAEP et compte tenu de sa mise à l'écart d'un organe de décision essentiel, le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire constate que les dispositions statutaires du SIAEP sont de nature à compromettre de manière essentielle l'intérêt de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire à participer à son objet syndical.

Afin de retrouver sa pleine capacité à défendre les intérêts de ses habitants, la commune de Cosne-Cours-sur-Loire est contrainte de demander son retrait du SIAEP de la Région de Cosne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DEMANDE** au Préfet, après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale, de prononcer le retrait de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire du SIAEP de la région de Cosne.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute action visant à contester la décision du SIAEP du 25 juin 2012.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires en ce sens.

**Monsieur le Maire** : « Avez-vous des questions ? »

**Monsieur PERREAU** : « Il ne manque pas Saint-Père dans les communes citées ? »

**Monsieur BLOIN** : « Et dans le même paragraphe, juste avant, c'est écrit Cosne-sur-Loire plutôt que Cosne-Cours-sur-Loire, peut être ? »

**Monsieur VENEAU** : « De la Licotte, là, quel est ce malentendu ? Je n'ai pas bien saisi. Vous pourriez nous redonner quelques explications, ça paraît énorme. »

**Monsieur le Maire** : « Oui. Quand le Président et l'ingénieur conseil du Siaep sont venus me présenter les travaux de la Licotte, il y avait les travaux d'étanchéité, il y avait des travaux de canalisation, il y avait la peinture. L'ingénieur conseil du syndicat m'a dit : « c'est comme d'habitude, c'est 50-50 ». Alors 50-50, avec 284 000 en évaluation des travaux, ça nous faisait donc 142 000 euros à la charge de la commune, ce que je vous ai présenté en Conseil municipal et ce qu'on a voté parce qu'il nous semblait que c'était la bonne répartition. Et puis après recherche, on a trouvé une délibération en date du 12/04/2001 qui dit ceci : « La commune de Cosne-sur-Loire et le SIAEP de Cosne exploitent un réseau d'eau potable physiquement non distinct. Ces deux collectivités sont en contrat d'affermage avec le même fermier. Les échéances des contrats d'affermage de la Ville et du SIAEP sont différentes. Il est nécessaire de clarifier la situation quant aux ouvrages exploités en commun, à savoir : les 5 puits de l'île de Cosne, celui des Verdiaux à BANNAY, les équipements de chloration, le réservoir enterré de la RN 7, la station de reprise, le réservoir sur tour de la Licotte ainsi que les conduites principales qui relient ces ouvrages. »

Il est proposé la répartition suivante :

- Exploitation par la commune de Cosne-sur-Loire sans participation aux frais, canalisation de refoulement entre les puits et le réservoir de la RN 7 et réservoir enterré de la RN 7 (donc ça c'est la commune qui prend en totalité) ;
- Exploitation par la commune de Cosne-sur-Loire avec participation aux frais de production du SIAEP : les cinq puits de l'île de Cosne, les puits des Verdiaux ;
- Exploitation par le SIAEP sans participation aux frais c'est-à-dire que le SIAEP prend en totalité : canalisations périphériques diamètre 300 millimètres, réservoir sur tour de la Licotte et station de reprise RN 7 ».

Alors, fort de ça, j'ai demandé à revoir Monsieur FLEURIER, l'ingénieur-conseil, ainsi que le président du SIAEP, et je leur ai montré cette délibération. Je leur ai dit que volontaire ou non, leur proposition de répartition des charges était erronée puisque pour les travaux d'étanchéité, il est écrit noir sur blanc que le Siaep doit les prendre à sa charge en totalité. Pour la peinture, j'ai estimé que nous on devait participer parce que c'est peut être le SIAEP qu'est propriétaire mais l'environnement, c'est la commune de Cosne, donc j'ai estimé que là on devait participer, comme sur la canalisation. Sur ces deux points, on a participé à hauteur de 50%. Pour l'étanchéité du réservoir, c'est le SIAEP qui a pris en totalité la charge des travaux.

Comme le disait Mireille tout à l'heure, ne pas avoir de représentant au sein du bureau du SIAEP entraîne une opacité qui peut conduire à des problèmes tels que celui dont on vient de parler.

**Monsieur VENEAU :** De notre temps, je crois qu'on faisait partie de..., au niveau des travaux il y avait quelqu'un de la commune, je pense qu'il y avait quelqu'un de la commune, il y avait JOVET à l'époque... »

**Monsieur le Maire :** « C'est-à-dire que Monsieur JOVET était même Président du Siaep ! »

**Monsieur VENEAU :** « Il a remplacé Marc AVRAIN, oui c'est quand il a eu le changement, quand Marc AVRAIN a arrêté. »

**Monsieur le Maire :** « Donc le président c'était un Adjoint au Maire de Cosne, ça changeait un peu la donne. »

**Monsieur PONCHON :** « Déjà une première observation, est-ce qu'il serait possible d'avoir la lettre du président du SIAEP sur table ? Ou me l'envoyer par mail parce que ça aurait été intéressant qu'on l'ait sur table en même temps que la délibération. »

**Monsieur le Maire :** « On vous la fera passer. »

**Monsieur PONCHON :** « D'accord. Par rapport à la représentation, parce que je me suis renseigné un petit peu et c'est vrai que c'est, à mon sens, peut être que je me trompe mais avec les informations que j'ai, je vais dire les choses clairement autour de la table, je me suis permis d'appeler Monsieur MARCELLOT pour en savoir un petit peu plus puisque on me demandait, quelque part de délibérer, on avait aucun élément. Or au niveau de la représentation, d'après ses explications, ce que j'en ai déduit où ça a un peu tiqué et ça c'est au niveau de toutes les communes représentées c'est que la ville de Cosne passait de 2 à 9 représentants et qu'il y a des communes qui en avaient 2 qui passaient à 1. Dans le même temps, donc en 76 comme il y avait Cosne et Cours y'avait 4 délégués puisqu'il y avait 2 communes et alors-là, je n'étais pas présent lors des négociations et il paraîtrait qu'il y a eu une proposition lors de la nouvelle majorité en 2008 pour que Cosne soit représenté avec 4 représentants. »

Donc, ça c'est déjà un point et je me mets à la place des communes, des petites communes qui voient Cosne qui se..., alors ou autant je suis d'accord pour que Cosne soit mieux représenté autant là je vois que ça fait un bon assez conséquent quand même et dans le même temps, parce que je ne pense pas que c'est dans l'esprit ou alors j'ai mal compris à l'époque que dans le même temps on demandait une meilleure représentativité Cosne, on diminuait la représentativité de certaines communes. Je n'ai pas ou alors c'est peut-être un oubli de ma part. Dans la démarche de quitter le SIAEP me dérange parce que dans leurs démarches, d'après ce que j'en ai ressenti c'était de travailler avec Cosne, c'était de voir, parce qu'ils sont en train eux aussi de faire des études comme nous avec un cabinet, voir au niveau de la Communauté de Communes et le souci de Monsieur MARCELLOT c'est de travailler avec la commune de Cosne. Alors après l'approche si comme l'écrit Madame COULON c'est si tendu..., et moi je regrette quelque part parce que là ça aurait sans un esprit querelle ou quoi que ce soit, j'aurais bien aimé que Monsieur MARCELLOT soit là aujourd'hui, parce que là, quelque part on a des intervenants pour expliquer comment..., et bon c'est ma façon de voir les choses, j'aurais bien aimé qu'il soit présent c'est tout. Je pense quand même qu'il faut prolonger le dialogue et surtout qu'il est prêt à rencontrer dans une commission, que ce soit par rapport à la commission adhoc, il est prêt à rencontrer pour affiner encore plus la recherche et voir, parce que je ne pense pas que dans son esprit à part de 2 à 9 qu'il est vraiment bloqué sur la représentativité de Cosne parce que les 4 ça lui pose aucun problème et tout ça. C'est pour ça que je ne voudrais pas qu'il y ait de position tranchée ce soir et nous on ne prendra pas une position tranchée ce soir. »

**Monsieur le Maire :** « Sur l'ambiance qui règne a sein du Siaep et sur la volonté de son président de travailler avec Cosne, Mireille est la mieux placée avec Joël pour nous en parler. »

**Madame COULON :** « L'ambiance de travail au sein du Siaep n'est pas la meilleure qui soit en effet. D'abord nous ne sommes pas tenus informés de toutes les décisions prises en bureau. C'est un premier point qui pose évidemment problème, notamment dans la mesure où on ne peut pas se prononcer sur les décisions qui sont prises dans le bureau. Ensuite, nous ne recevons pas les documents avant les réunions du Siaep. Difficile de se prononcer sur les propositions quand on ne les découvre qu'une fois en réunion. Je demande donc régulièrement les documents, ce qui met de la tension alors que ce devrait être la moindre des choses. »

**Monsieur le Maire :** « Concernant la représentativité de Cosne, en 2008 une proposition nous aurait été faite pour qu'on soit 4 au lieu de 2. Mais statutairement, de toute les façons, nous devrions être quatre. Pourquoi n'avons-nous présenté que deux personnes ? C'est parce que dans le Conseil municipal précédent il n'y avait que deux représentants. On a suivi le même chemin sous ce mandat. Ce n'est qu'après avoir pris connaissance des statuts que nous avons vu que Cosne Cours sur Loire devrait être représenté par quatre élus. »

**Monsieur ROBERT :** « J'aimerais bien savoir si le nombre des représentants au SIAEP est figé ? Parce que l'on pourrait laisser les petites communes à 2 et passer à 20, si ça peut les rassurer. »

**Monsieur PERREAU :** « Je pense qu'ils ont quand même joué la montre. On lui a écrit il y a six mois. Si René MARCELLOT avait voulu discuter, il aurait pu prendre toute initiative pendant le semestre. Il y a d'autres gens que toi Alain qui ont essayé d'en discuter avec lui, en vain. Aujourd'hui, il faut qu'on prenne une décision là-dessus, on ne peut pas continuer comme ça. Je pense qu'il faut avancer sur ce dossier-là. Aujourd'hui, ils ont fait un blocage, on va au préfet puis c'est tout, puis après s'ils veulent revenir à la négociation, on reviendra à la négociation. »

**Monsieur le Maire :** « De toute façon, le Préfet va réunir la CDCI. Ça ne veut pas dire que la CDCI sera favorable à ce que Cosne quitte le syndicat, mais la discussion sera rouverte. Mais je pense que nous devons prendre une décision parce qu'on perd du temps. On a déjà laissé passer six mois alors que les textes de loi auraient dû amener le Siaep à réagir. Le Siaep ne peut méconnaître la réglementation. Les textes sont clairs. Dès que le syndicat est sollicité, et c'est le cas puisque là on proposait de modifier son périmètre en intégrant toute la commune de Cosne Cours sur Loire, proposition qui doublait son nombre d'abonnés, il devait saisir les communes membres qui avaient trois mois pour se prononcer. Partant du principe que les communes n'ont pas été contactées, elles n'ont pas pu se prononcer. Monsieur BLOIN vous vouliez dire quelque chose ? »

**Monsieur BLOIN :** « Tout à fait. D'une part je m'interroge un petit peu sur la représentativité d'une commune au sein d'un établissement, d'un EPCI, avec une majorité absolue. Ça je pense que l'exigence était peut-être un peu forte puisqu'aucune commune ne peut avoir une majorité absolue au sein d'un EPCI. Ensuite je pense qu'effectivement la solution qui est présentée est très radicale. Ce soir, vu la convocation au Conseil municipal, on parlait d'information et là on nous demande de décider quelque chose de très tranché. L'ordre du jour était une information. Aujourd'hui on nous demande de quitter un syndicat auquel on appartient depuis 1951.

Mais j'ai repris ces derniers jours les comptes rendus de notre commission que je saluais lors du dernier Conseil, du moins dans ses travaux et dans les échanges qui s'y produisaient et je relisais une intervention, au regard de notre débat de l'instant, où un membre disait : « Je suis persuadé qu'entre personnes de bonne volonté, vous allez finir par vous rencontrer, simplement une telle démarche se construit parce qu'on ne change pas en deux ans ou six mois une situation qui est finalement très ancienne puisque l'arrêté date de 1951 ». Et pour l'information de tous, ce n'est pas sur ces rangs que cette phrase a été prononcée.

Je pense qu'aujourd'hui on est peut être encore à une phase de négociation, peut être ultime, mais de négociation avec le SIAEP parce que je me pose plusieurs questions sur les conséquences du retrait de la commune du SIAEP, conséquences pour la commune de Cosne, conséquences pour la procédure actuelle de DSP qu'on a décidée dernièrement, qui ne comprend qu'une partie de la Ville, la Ville, justement, qui n'était pas couverte par le SIAEP, qui était couverte par l'ancienne compétence de l'EDF, je crois. Vous nous aviez expliqué ça Monsieur le Maire. Les conséquences pour le SIAEP, est-ce qu'on ne signe pas à nous là quelques uns autour d'une table l'arrêt de mort du SIAEP ? Ensuite quelles sont les futures relations qui existeront ou qui devront exister et quelles seront-elles entre le reliquat du SIAEP, le SIAEP moribond ou le SIAEP avec ce qu'il en restera et la commune de Cosne et quelles relations devront exister ou devront absolument être contractuellement figées quant aux ouvrages par exemple ? Vous citiez tout à l'heure le château d'eau de la Licotte, donc en écoutant ce que vous nous disiez, c'est un ouvrage qui appartient au SIAEP aujourd'hui puisque c'est ce qui a fait qu'on a dépensé un petit peu moins la dernière fois. Donc quelles sont les conséquences d'un vote que nous ferions aujourd'hui, s'il était accepté par le préfet, est ce que ça ne se retournera pas contre la Ville ? Est-ce que ça ne se retournera pas contre nous plus tard ? Je ne sais pas si on peut imaginer aujourd'hui, toutes les conséquences parce que le retrait d'un syndicat, bon la décision peut être facile, peut être rapide mais les conséquences, on n'est pas obligé d'en mesurer toutes les conséquences rapidement. »



VILLE DE : COSNE-COURS-SUR-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU :

- 9 JUIL. 2012

**Monsieur BOUJLILAT** : « D'abord un commentaire sur l'intervention de Monsieur BLOIN. On n'est pas ici à signer à quelques uns, contrairement à d'autres structures. Nous avons des débats qui sont ouverts, des débats qui sont publics, des débats pour lesquels il y a des comptes rendus. On ne fait pas les choses à quelques uns. Une démocratie pleine, entière et transparente, sans mauvais jeux de mots. Ça c'est important. On ne décide pas à quelques uns, on débat.

Nous sommes ici pour défendre les intérêts des Cosnois. Nous défendons les intérêts des Cosnois. Nous ne devons être et nous ne sommes que les portes paroles des Cosnois, tous autant que nous sommes. Je suis donc surpris que certains ici portent la parole d'habitants d'autres communes. Moi, en tout cas ici, je parle pour les Cosnois et en responsabilité.

Je rappelle que lors de notre Conseil municipal du mois de décembre nous avons tendu la main du dialogue en proposant d'intégrer toute la commune au syndicat. Nous en avons parlé à plusieurs reprises et à nouveau en public ces derniers jours. Jusqu'à présent, les seuls à avoir tendu une main, la main du dialogue, c'est nous et on l'a fait également à une période qui nous permettait d'envisager sereinement l'avenir de nos futurs marchés. C'est le premier point que je souhaitais préciser.

L'autre point concerne la représentativité des communes. Une commune ne peut pas représenter à elle seule la majorité absolue, ça c'est dans le cadre des réformes des collectivités qui vont être revues d'ailleurs. Une commune à elle seule peut aller jusqu'à la moitié du nombre des membres de l'organe délibérant de l'EPCI dont elle est membre, mais pas la moitié plus un. Ça, c'est quelque chose qui est permis. Force est de constater qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas assez représentés au sein du SIAEP et nous déplorons également le manque de transparence des décisions qui sont prises. Nous ne pouvons pas continuer un fonctionnement tel qu'il existe aujourd'hui.

Le SIAEP lance une commission, dans laquelle nous n'avons été acceptés qu'à grand peine, sur le futur marché. Cette commission bénéficiera des conclusions d'une étude en cours. Ce sera donc une étude différente de celle déjà réalisée par notre commune. En quelque sorte, les Cosnois payent deux fois pour le même objet. On verra les conclusions. Mais imaginez que les conclusions de l'étude du SIAEP nous amènent à une autre tarification, ce serait inacceptable ! Je n'accepterai pas que des Cosnois payent un prix de l'eau et bénéficient d'une série d'avantages et que d'autres, au sein du Siaep, payent un prix supérieur pour un niveau de service inférieur. Nous devons avoir ça en tête.

En conclusion, je souhaite aborder un dernier point, qui fait écho au reliquat en la possession du Siaep que d'aucuns ont qualifié de « trésor de guerre ». La longueur du réseau entretenu par le SIAEP est de 143 km. Sur ces 143 km de réseau, 50 sont cosnois soit un peu plus de 30%, alors que le syndicat compte 40% d'abonnés cosnois. Cela veut tout simplement dire que les abonnés cosnois assument une participation au fonctionnement et à l'entretien du syndicat supérieure à ce qu'elle devrait être, d'autant qu'ils payent en outre un tarif de l'eau plus cher, avec les Neuvycois, que les abonnés habitants les autres communes membres. C'est un élément qu'on ne peut plus accepter.

Pour conclure, je suis favorable à cette délibération. Il faut quand même respecter et faire respecter le Code Général des Collectivités Territoriales. La situation actuelle n'est pas acceptable. Nous devons demander à Monsieur le Préfet d'intervenir.

Aujourd'hui, c'est la seule voie qui peut nous permettre de dialoguer, d'apporter la meilleure solution pour défendre les intérêts de tous les Cosnois. Moi en tout cas je n'en démordrai pas, je défendrai mordicus l'intérêt des Cosnois jusqu'au bout dans cette affaire. Je tiens aussi à indiquer à Philippe Ponchon que je fais confiance à nos représentants au SIAEP, à ce qu'ils nous rapportent, confiance au Maire également et à ses informations. C'est tout de même plus rationnel que de se baser sur des on-dit. »

**Monsieur BLOIN :** « Pour le mot « quelques uns », il était peut être malheureux mais j'évoquais le SIAEP et en fait nous sommes aujourd'hui, Conseil municipal de Cosne qui allons peut être décider de l'arrêt de mort du SIAEP, c'est pour ça que je parlais de quelques uns.

Ensuite la réunion publique à laquelle vous faites référence, qui allait favoriser le dialogue elle était le 20 juin. Ce que je ne voudrais pas mais vous le comprendrez aussi, c'est que vous dites que c'est la seule voie pour aller au dialogue et je ne sais pas si on dialogue beaucoup avec un bâton. Et je crains que là, aujourd'hui, on présente aux autres collectivités qui composent le SIAEP, qu'on ne leur propose qu'un bâton. Mais bon voilà, c'est quelques petits mots de réponse tout simplement, mais j'aimerais bien savoir si Monsieur le Maire avait des réponses aux questions que je posais tout à l'heure sur les conséquences de notre retrait du SIAEP et toutes les conséquences que j'avais listées un petit peu ? »

**Monsieur BOUFFARD :** « La décision de ce soir ne mettra pas en péril le syndicat. Au contraire le processus permettra sûrement une discussion, laquelle n'a hélas pas eu lieu jusqu'à aujourd'hui. On reçoit une réponse du Président du Siaep ce matin seulement alors que nous avons proposé un dialogue depuis des mois. Je vais peut-être un petit peu dur et un petit peu sec mais je considère ça comme une provocation. La discussion, maintenant, doit se poursuivre sous l'égide de Monsieur le Préfet. »

**Monsieur le Maire :** « Quand le Préfet a été nommé dans le département, il a demandé à rencontrer le Maire de Cosne et on a évoqué des sujets concernant la ville. J'ai parlé notamment du renouvellement du marché l'eau qui pose problème actuellement puisque dans la même commune, on a des Administrés qui ont un prix de l'eau différent. Il m'a dit que cette situation est illégale. Donc je vais le rencontrer à nouveau sur ce sujet et lui demander les possibilités qu'il me propose pour arriver à ce que ça ne se produise plus.

Au sujet de la représentativité, j'ai bien noté que certains d'entre vous considèrent que neuf représentants, c'est excessif. Ce que je vais proposer au préfet c'est : dix-huit représentants en totalité : 6 pour Cosne, 2 pour Neuvy, 2 pour Saint-Père, 2 pour Pougny, 2 pour Saint-Loup, 2 pour la Celle, 2 pour Annay. Il ne faut pas oublier que quand Cours a été associé à Cosne, la nouvelle commune fusionnée avait quatre représentants au Siaep. Aujourd'hui, on se propose d'apporter dans la corbeille du Siaep 4 000 nouveaux abonnés. Je pense donc que deux représentants supplémentaires pour les 4 000 c'est correct. Pour avoir la majorité autour d'une proposition cosnoise, il faudra convaincre deux autres communes. Ca me semble démocratique. »

VILLE DE : COSNE-COURS-SUR-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU :

- 9 JUIL. 2012

**Monsieur BLOIN** : « Disons, je suis étonné de vous entendre faire cette proposition puisqu'on nous demande de délibérer pour nous retirer du SIAEP. Vous dites je vais faire une proposition au Préfet pour qu'on soit représenté de telle et telle manière. Donc là je ne sais plus on est dans le SIAEP, on n'y est plus, on y retourne, on en revient... »

**Monsieur le Maire** : « On lance une procédure mais on reste ouverts au dialogue. »

**Monsieur BLOIN** : « Donc ne peut-on pas inclure cette possible représentativité de la commune au sein du SIAEP dans la délibération pour que vous puissiez avoir ce mandat à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale pour avoir, on va dire, on va prendre une délibération à deux branches. Mais je pense que ça éclaire un petit peu les choses c'est-à-dire qu'on n'est pas en train de fermer la porte et pour employer un mot de Monsieur BOUFFARD, de faire aussi une forme de provocation et je pense qu'aujourd'hui on personnalise un petit peu le débat sur le président du SIAEP, un petit peu, si j'ai bien senti, mais il ne faut pas oublier qu'il y a toutes les autres communes qui y siègent et qui peuvent prendre aussi cela pour, je reprends votre mot Monsieur BOUFFARD, pour de la provocation. Donc, de modifier la délibération en ce sens me paraît ouvrir quand même une forme de débat et ouvrir une forme de dialogue. »

**Monsieur BOUJILAT** : « Je souhaite qu'on vote cette délibération telle qu'elle nous a été présentée aujourd'hui, pour plusieurs raisons. Première raison, c'est le droit rien que le droit. Dès l'instant que la procédure légale n'a pas été respectée par le Siaep, nous devons, en responsabilité, le contester. En l'occurrence ici, nous avions demandé un changement des statuts, lequel aurait dû être soumis aux conseils municipaux des autres communes membres. Cette procédure n'a pas été respectée. Je pense qu'il est important d'intervenir pour arrêter de nous faire balader. Je retiens ce qu'a dit Patrick BOUFFARD tout à l'heure : on envoie un courrier en recommandé avec accusé de réception au mois de janvier et on n'obtient pour toute réponse qu'un courrier de refus ce matin, six mois après, envoyé seulement parce qu'on a appris qu'il y avait ce point à l'ordre du jour de notre conseil ; c'est un manque de respect pour l'ensemble des habitants de la ville de Cosne Cours sur Loire. Il est urgent de voter cette délibération qui va nous permettre de mettre ou de remettre sur de bons rails ce syndicat d'adduction d'eau potable. »

Donc ce que je demande, c'est qu'on vote cette délibération tel que. Je n'ai pas connaissance, sauf si Monsieur BLOIN nous apporte un exemple, d'un syndicat qui aurait été mis en péril par le simple vote d'une de ses communes membres. Aujourd'hui par ce vote, nous relançons simplement, mais avec force, un processus indispensable, entravé par les instances du Siaep. Vous connaissez le Code Général des Collectivités, les majorités qualifiées qu'il prévoit. Là, nous proposons de revenir à une procédure normale, légale. Les intérêts des Cosnois sont aujourd'hui lésés. Il nous appartient de les rétablir. »

**Monsieur BOUFFARD** : « Arrêtons de jouer au chat et à la souris sur ce sujet-là. On est, certes, sur des propositions et des demandes de représentativité mais n'oublions pas que nous avons en point de mire le renouvellement des DSP. Dans les négociations qui s'ouvrent, l'union ferait la force en faveur de nos habitants, j'en suis certain et vous aussi. Je ne comprends donc pas que le Siaep puisse jouer la montre à l'heure actuelle »

Je ne comprends pas qu'on puisse ne pas vouloir faire avancer le système parce que nous avons des enjeux financiers importants à terme et plus nous allons repousser ça, plus nous prenons le risque de ne pas trouver une solution d'ensemble qui permettrait d'apporter des prix sûrement largement plus intéressants au niveau du porte monnaie de chaque abonné. Je rejoins ce qu'a dit Hicham, je souhaite qu'on vote cette délibération en tant que tel. »

**Monsieur VENEAU :** « Dans les conséquences du retrait du SIAEP, il y a quand même une conséquence financière importante, sur les puits, sur les réservoirs et tout il y aura quand même une conséquence, ça n'a pas été chiffré ça ? On est d'accord. Donc ce sera un coût pour Cosne on est bien d'accord, tout ce qui appartient au SIAEP, il y aura bien une partie quand même... »

**Monsieur le Maire :** « Non, parce que même si Cosne se retire du SIAEP, le SIAEP continuera d'exister. Il continuera de distribuer Pougny, de distribuer la Celle, etc. Actuellement il y a de l'eau qui est puisée à Cosne dans les puits de Cosne qui nous appartiennent et qui sont gérés et vendus par le SIAEP. Ils utilisent les canalisations dans les rues de Cosne avant d'aller plus loin, dans les canalisations du SIAEP. Donc je ne vois pas en quoi ça met en difficulté... »

**Monsieur VENEAU :** « Non, mais il y aura bien une négociation à faire avec le SIAEP, ça il faudra bien trancher. »

**Monsieur le Maire :** « Oui, mais je ne vois pas en quoi ça met en difficulté le SIAEP. »

**Monsieur VENEAU :** « Il y aura certainement un coût financier, à mon avis. »

**Monsieur le Maire :** « Actuellement la ville vend déjà 400 000 m<sup>3</sup> d'eau au SIAEP. »

**Monsieur VENEAU :** « Il y a un coût pour aller chercher de l'eau et l'apporter. Il y a un coût quand même, après il faudra bien... »

**Monsieur le Maire :** « Oui, il faut faire une répartition. »

**Monsieur VENEAU :** « A mon avis la ville sera obligée de redonner une partie au SIAEP. »

**Monsieur le Maire :** « Non, non. »

**Monsieur VENEAU :** « On verra les conséquences financières. Je ne suis pas certain, là-dessus je ne suis pas certain du tout. »

**Monsieur BOUFFARD :** « On n'a jamais dit que ça aboutirait à un éclatement. Pour l'instant on lance un processus, encore une fois c'est dans un but bien précis de provoquer un dialogue, dialogue que nous n'avons pas eu. »

187

VILLE DE : COSNE-COURS-SUR-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU :

- 9 JUIL. 2012

**Monsieur VENEAU** : « Peut être mais bon, je crois que la proposition de Monsieur le Maire avait l'air tout à fait louable tout à l'heure. Je crois qu'on aurait pu rajouter dans cette délibération la proposition de Monsieur le Maire. »

**Monsieur le Maire** : « Je vous propose la solution suivante. Je vais écrire au préfet en lui demandant de réunir la CDCI. Au cours de cette CDCI, il sera précisé que la ville de Cosne accepte d'adhérer en totalité au SIAEP avec la représentativité que je vous ai expliquée : 6 pour Cosne et 2 pour toutes les autres communes. Si tel n'est pas le cas, si ça n'est pas accepté par la CDCI, je demande à la CDCI le retrait de la Ville de Cosne en fonction de ce qu'on va voter ce soir. Voilà ce que je vous propose. »

**Monsieur BLOIN** : « Est-ce que vous associez cette demande avec une modification du périmètre de SIAEP ? Oui, voilà, y compris avec l'intégration de Cosne ville et qu'il y ait, voilà. On est bien d'accord, on est bien d'accord. Alors je suis, enfin je partage cette option qui, je pense résulte du dialogue et résulte du débat. D'autant, alors après je posais tout à l'heure une question sur les conséquences de la procédure en cours de DSP de Cosne ville, donc ça pour l'instant je ne sais pas ce qu'il en ait, mais j'ai souvenir que dans les débats de notre commission et même dans le débat du dernier Conseil municipal, sur la délégation de l'eau c'était sur la durée du contrat, où il était dit 4, 8, et où Monsieur ZENI nous disait que 6 c'était peut être une bonne durée et d'autant que ça donnait le temps de négocier avec nos partenaires, je ne sais pas comment on peut les appeler aujourd'hui. Je pense qu'il vaut mieux faire cette délibération en ce sens, c'est-à-dire une délibération d'ouverture et pas une délibération de coupure d'eau, mais une délibération qui permette au préfet, peut-être sous l'autorité du préfet que le débat s'engage entre les différents partenaires. »

**Monsieur ACAR** : « Ce que je voulais dire a été partiellement dit notamment par vous Monsieur le Maire. J'ai également écouté les différentes interventions, les débats et pour employer une image on a en fait deux parties, une partie qui freine et l'autre partie qui accélère et la situation est bloquée. Effectivement du point de vue d'une recherche de solution, il est absolument nécessaire d'engager une procédure. Selon les différentes interventions, il y avait une volonté ou pas d'engager une procédure mais il me semble, moi comme évidence que la procédure est nécessaire. J'étais personnellement d'accord avec la procédure de départ. Avec les débats, cette procédure a connu une évolution qui me convient davantage. »

**Monsieur BLOIN** : « Je voulais simplement dire une partie qui freine, qui n'est pas présente et une partie qui accélère, qui est présente. »

**Monsieur PONCHON** : « Par rapport au départ de la réunion, je suis entièrement d'accord avec votre proposition, 6 pour Cosne, 2 pour les autres, c'est ce qui me semble refléter plus la réalité que de passer de 2 à 9 comme c'était au départ. Alors je comprends qu'il y ait des communes quand ils se sont retrouvés en plus retirer un siège ça leur ait posé souci.

Mais là encore, dans un souci d'apaisement, je dirais, il serait bien que dans le même temps qu'on fait la démarche au niveau administratif, que les représentants du SIAEP en soient informés, qui en restent pas sur l'idée, c'est du 9, 2 et 1, mais que c'est soit du 6, 2, 2, voilà. Parce que je pense que ça serait... »

**Monsieur le Maire** : « La réponse, je vais la donner tout de suite. Je ne vais pas mettre six mois pour dire à René MARCELLOT ce qu'on a décidé ce soir. »

**Monsieur PONCHON** : « D'accord. »

**Monsieur le Maire :** « Après, à lui de faire le tour des communes membres du syndicat. Mais auparavant, je vais le tenir informé comme je l'ai toujours tenu informé de nos initiatives. , voilà parce que jusqu'à présent je l'ai toujours tenu au courant de comment on avançait et je vais continuer, je vais lui dire voilà.

Depuis le début je lui dis que je suis d'accord pour rentrer en totalité dans le syndicat, je l'ai encore dit à la réunion publique récente. Cosne ne veut pas briguer le poste de président qui est détenu par le Maire de Saint-Père, ce n'est pas du tout le but. Notre but c'est que tout le monde paye l'eau le même prix et si de 4 000 abonnés, le SIAEP passe à 8 000, on peut penser que les prestataires éventuels vont affûter leur crayon. Donc ça c'est une opération intéressante. »

**Monsieur BLOIN :** « Justement quelles sont les conséquences sur notre procédure ville en cours ? »

**Monsieur le Maire :** « Nous continuons notre procédure « Ville » en cours. Aujourd'hui, on a ouvert les dossiers pour voir si les candidats étaient recevables. On va leur signifier aussi bien en eau qu'en assainissement qu'ils sont recevables, et on continue. Ceci dit on va voir comment ça va évoluer avec le syndicat mais ça peut se rattraper ça. »

**Monsieur BLOIN :** « Donc quels sont les termes en finalité de la délibération que vous nous proposez ? »

**Monsieur le Maire :** « La délibération, elle ne change pas. Elle reste telle qu'elle est, c'est juste la lettre d'accompagnement dans laquelle je demande au préfet de réunir la CDCI en proposant que la ville de Cosne adhère en totalité au SIAEP avec la représentativité de 6 et 2 pour les autres communes et que si tel n'est pas le résultat du vote de la CDCI, je demande que la délibération prise aujourd'hui soit appliquée et on demande le retrait de la ville du syndicat. »

**Monsieur VENEAU :** « On demande une suspension de séance. »

*Monsieur le Maire accorde une suspension de séance à 20h10.*

*La séance reprend à 20h13.*

**Monsieur VENEAU :** « Monsieur le Maire, nous aurions souhaité que vous auriez inclus donc votre proposition à la délib, on ne peut pas voter une délibération comme vous la présentez-là. Parce que je crois que par rapport au SIAEP, c'est vrai, comme vous l'avez dit il faut mettre la pression peut être pour le dialogue. Je crois qu'on est dans la communauté de communes, tous ensemble, les élus, on doit travailler quand même pour l'intérêt général, ici on travaille pour Cosne, je suis tout à fait d'accord qu'on travaille pour les Cosnois, mais je suis certain que si on se retire du SIAEP, il y aura une conséquence financière pour la ville de Cosne. J'en suis convaincu. Donc le coût de l'eau ne risque pas de diminuer, il risque d'augmenter légèrement. C'est mon sentiment et c'est pour cette raison que la délibération, on va s'abstenir. »

**Monsieur le Maire :** « D'accord. »

**Adopté à la MAJORITE avec 8 abstentions (M. DEMAY, MME HENRY, MM DELAS, VENEAU, MME REBOULLEAU ayant donné pouvoir à M. DELAS, MM KASSAM, BLOIN, WICKERS ayant donné pouvoir à M. BLOIN)**

- 9 JUIL. 2012

**N° 02 - Cession d'une parcelle cadastrée 091 AH 581 à Monsieur GLONIN André**  
Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose de céder à Monsieur GLONIN André la parcelle 091AH n° 581 comprise entre la Rue de la Fontaine Saint Laurent et sa propriété d'une superficie de 140 m<sup>2</sup> pour un montant de cinq cent soixante euros (560 €).

Le service des Domaines a été consulté pour l'estimation de cette parcelle.

Cette bande de terrain, sans intérêt pour la collectivité, permet de désenclaver la propriété de Monsieur GLONIN André située en zone UC du plan d'occupation des Sols.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **DECIDE** la cession à Monsieur GLONIN André de la parcelle appartenant à la ville cadastrée 091AH n° 581 d'une superficie de 140 m<sup>2</sup> pour un montant de cinq cent soixante euros (560 €) ;

- **DIT** que cette acquisition sera réglée par acte notarié ;

- **PRECISE** que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder aux formalités nécessaires et à signer les actes à intervenir.

**Monsieur le Maire** : « Monsieur GLONIN André a construit rue de la Fontaine Saint Laurent et il souhaiterait clore sa parcelle. C'est le long du ruisseau et pour clore sa parcelle il faudrait qu'on lui vende une parcelle de terrain le long de sa propriété.

**Adopté à l'UNANIMITÉ**

**N° 03 - Dénomination de voies sur le territoire de la commune**  
Rapporteur Monsieur le Maire

Sur proposition d'Alain Dherbier, maire de la commune, le Conseil municipal souhaite rendre un hommage à deux maires qui ont marqué l'histoire de la commune dans la deuxième moitié du vingtième siècle.

Monsieur Jacques Gadoin, sénateur de la Nièvre de 1946 à 1965 a été maire de la commune de 1947 à 1971. Alain Dherbier propose que le hall d'honneur de l'Hôtel de Ville nouvellement remis à neuf porte désormais le nom de « *Hall Jacques Gadoin* ».

Monsieur Jacques Huyghues des Etages, député de la Nièvre de 1973 à 1986, puis de 1988 à 1993, a été maire de la commune de 1977 à 1989. Alain Dherbier propose que la place de la mairie, récemment rénovée, porte désormais le nom de « *Place du Docteur Jacques Huyghues des Etages* ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les propositions ci-dessus,

**DECIDE** de dénommer le Hall d'honneur de l'Hôtel de Ville : Hall Jacques Gadoin

**DECIDE** de dénommer la Place de la Maire : Place du Docteur Jacques Huyghues des Etages.

**Monsieur le Maire :** « Vous avez vu que les travaux préalables aux festivités du 14 juillet ont commencés. Le Titanic est en train de s'installer sur la Place de la Mairie, cette Place de la Mairie que l'on l'a rénovée récemment. Le quai Jules Moineau, tout le monde sait où c'est. Mais la place devant, il y a des gens qui pense que c'est la Place Jules Moineau, il y en a d'autres qui disent Place de la Mairie. Pour couper cours à tout ça et enlever cette ambiguïté, j'ai pensé avec quelques personnes qui m'entourent qu'on pourrait baptiser cette place du nom d'un ancien Maire de Cosne Cours sur Loire, je veux parler du Docteur Jacques Huyghues des Étages. C'est un Maire qui a fait deux mandats et a marqué de son empreinte l'histoire de notre commune. Je pense que ce serait une excellente idée. Maintenant si vous voulez vous exprimer sur ce point-là, je suis à votre écoute. »

**Monsieur BLOIN :** « Simplement, justement pour dire qu'ensemble dans le groupe on l'avait évoqué, le baptême, alors peut être pas de la place de la Mairie parce qu'on n'est pas dans le secret de vos choix mais au moins un endroit de la ville de Cosne pour le docteur Jacques Huyghues des Étages qui était le Maire de tous les Cosnois, qui a connu deux mandats. C'est vrai que je l'ai moins connu que d'autres, peut-être que Michel pourra en dire quelques mots. Deux mandats de Maire, un mandat, du moins de Député, ensuite il a été Conseiller Général, il a été ambassadeur auprès du Conseil de l'Europe je crois et je pense qu'il y a quelque chose qu'il ne faut surtout pas oublier, c'est qu'il était médecin, médecin généraliste et un vrai médecin de famille et de toutes les familles et de tous les Cosnois. Voilà, c'est pour ça que, au nombre que nous sommes nous avions évoqué cette possibilité-là. »

**Monsieur le Maire :** « Je trouve ça très bien comme réaction. Mais je voudrais rappeler que vous avez largement eu la possibilité de rendre hommage au Docteur Jacques Huyghues des Étages pendant vos 19 années de mandat. Or les Cosnois se souviennent que vous ne l'avez pas fait.

Alors dans le même ordre d'idée, il y a un autre maire qui a été complètement oublié alors qu'il a été élu longtemps, Maire et Sénateur, c'est Monsieur Jacques GADOIN. Partant du principe qu'on a rénové le hall d'honneur de la Mairie, je vous propose qu'on l'appelle « hall Jacques Gadoin », parce que c'est un maire qui a lui aussi compté. »

**Monsieur BLOIN :** « J'aurais plus de mal pour parler de Jacques Gadoin. Toutefois, c'est vrai qu'il a marqué, en tout cas, les mémoires des Cosnois parce qu'on en parle aussi encore beaucoup. Il était banquier, il ne faut pas l'oublier, il avait une banque qui portait son nom dans les rues de la ville et je pense que c'était ça aussi, qu'il était à la fois lui, le maire et impliqué dans la vie économique. A une époque, c'est vrai, qui était aussi beaucoup plus florissante que celle d'aujourd'hui, mais il avait su accompagner la ville de Cosne. »

**Monsieur le Maire :** « Si vous voulez, »

Je pense qu'il faut récompenser cet élu-là parce qu'il a accompli un nombre de mandats important. Et s'il a été aussi longtemps réélu, c'est qu'il était apprécié des Cosnois à l'époque. Je vais vous donner une anecdote amusante. Tous les ans, pour le 14 juillet, quand on suivait le défilé et qu'on passait devant chez lui, on scandait « *Gadoin, une piscine Gadoin ! Gadoin, une piscine !* » parce qu'à l'époque il n'y avait pas de piscine et c'est son successeur qui l'a construite. Ceci dit il avait fait bien d'autres choses.»

**Monsieur VENEAU :** « J'ai bien connu Monsieur Gadoin. Mon père était ami de Monsieur Gadoin, mon grand-père maternel était conseiller municipal avec Monsieur Gadoin. Il venait en vélo du Château des Réaux, je vous l'ai dit une fois et c'était une grande époque et Monsieur des Étages aussi, bien sûr, c'était notre médecin et c'était quelqu'un de très proche des Cosnois et c'est bien, je pense, de leur rendre un hommage. Je pense que c'est très bien. Comme tu l'as dit Alain, ce sont des gens qui ont marqué leur passage à Cosne parce qu'ils se sont investis pour la Ville. Il faut reconnaître que ce sont des gens qui se sont beaucoup investis, enfin tous les maires en général. »



- 9 JUIL. 2012

**Monsieur VENEAU** : « Non mais c'est vrai. Il faut le dire. Je vais vous dire Alain m'a déjà entendu pour des vœux, je défends tous les élus. Aux vœux, en général, je défends les élus parce qu'il y a des gens qui ont tendance à taper un peu sur tous les élus ce n'est pas un problème politique, mais j'ai tendance à les défendre parce que je dis qu'ils ont quand même du mérite, ils ont quand même pas mal de mérite les élus. »

**Monsieur le Maire** : « Oui c'est bien mon avis. Je vais juste revenir sur les propos de Monsieur Bloin tout à l'heure, il a dit « Monsieur des Etages c'était le Maire de tous les Cosnois », je pense que par définition un Maire de Cosne Cours sur Loire doit être le Maire de tous les Cosnois et c'est ce que je m'efforce d'être. »

**Monsieur BLOIN** : « Non mais tout à fait, mais dans son vécu, il a laissé des traces chez tous les Cosnois. Je rebondis aussi sur ce que vous disiez Monsieur le Maire, nous y avons pensé, modestement, vous l'avez fait mais je pense que nous le faisons tous ensemble aujourd'hui par une délibération que nous prendrons à l'unanimité et avec les propos que nous avons tenus les uns et les autres. »

**Monsieur BOUJLILAT** : « Je voudrais simplement dire que je me réjouis aussi de faire partie de ce Conseil municipal qui va, dans son ensemble, rendre hommage à deux de ses anciens maires. Je pense que ça fait très longtemps qu'un Conseil municipal ici ne l'a fait, plus de 20 ans. Donc merci Alain, merci Monsieur le Maire de nous proposer de rendre hommage à ces deux maires. J'ai un peu connu Monsieur des Etages qui a beaucoup apporté à notre commune. »

**Monsieur BOUFFARD** : « Je suis foncièrement ému ce soir parce que j'ai eu la chance et le privilège de côtoyer et de travailler avec le docteur Jacques des Etages. Je peux même dire qu'il est mon père spirituel, je le revendique. C'est même lui qui m'a fait entrer en politique. C'est avec lui que j'ai commencé mes premières armes. C'est un moment que j'attendais depuis longtemps et encore une fois, je suis extrêmement ému ce soir que, à l'unanimité, nous décidions effectivement ce symbole. »

**Adopté à l'UNANIMITE**

**Monsieur le Maire** : « Je vous remercie et je peux d'ores et déjà vous annoncer la date, puisque bien évidemment j'ai pris contact avec sa famille et la date prévue est le 22 septembre. »

**Monsieur le Maire** : « Un dernier point avant de nous quitter. En vertu de l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984, je vous informe que j'ai décidé de retirer à Monsieur Cretel, son détachement sur emploi fonctionnel de Directeur Général des services de la Ville. Il lui sera proposé une mesure de reclassement en interne correspondant à son grade. La procédure de recrutement d'un nouveau DGS va être lancée.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite bonnes vacances à tous. »

*Monsieur le Maire lève la séance.*

\*\*\*\*\*

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :**

INFORMATION DES ELUS SUR LA SITUATION ENTRE LA VILLE ET LE SIAEP DE COSNE.

**QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES**

SAISINE DU PREFET D'UNE DEMANDE DE RETRAIT DU SIAEP  
CESSION D'UNE PARCELLE CADASTREE 091 AH 581 A MONSIEUR GLONIN  
ANDRE  
DENOMINATION DE VOIES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

**QUESTIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*

**SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :**

Monsieur DHERBIER Alain	Maire
Monsieur BOUFFARD Patrick	1 <sup>er</sup> Adjoint
Monsieur BOUJLILAT Hicham	2 <sup>ème</sup> Adjoint
Monsieur LABERTHE François	4 <sup>ème</sup> adjoint
Madame LEROY Martine	5 <sup>ème</sup> adjoint
Monsieur JAILLET Pascal	6 <sup>ème</sup> adjoint
Madame COULON Mireille	7 <sup>ème</sup> adjoint
Monsieur ROBERT André	9 <sup>ème</sup> Adjoint
Monsieur PERREAU Christian	Conseiller
Monsieur PONCHON Philippe	Conseiller
Madame COQUET Christine	Conseiller
Monsieur PASSAS Joël	Conseiller
Monsieur DEMAY Thierry	Conseiller
Monsieur ACAR Hidayet	Conseiller
Madame KEREKDJIAN Yvette	Conseiller
Monsieur ROUSSEAU François	Conseiller
Madame DAGUES Sophie	Conseiller
Madame HENRY Micheline	Conseiller
Monsieur DELAS Christian	Conseiller

VILLE DE : COSNE-COURS-SUR-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU :

- 9 JUIL. 2012

Monsieur VENEAU Michel Conseiller

Monsieur BLOIN Denis Conseiller

Monsieur KASSAM Stéphane Conseiller